

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00211

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) -
FRANCE ACTIVE LOIRE - SUBVENTIONS 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQC,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D2023002110

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - FRANCE ACTIVE LOIRE - SUBVENTIONS 2023

Notre territoire métropolitain, se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids de 35% plus élevé que la moyenne nationale.

Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics.

Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôt, le FSE et la Région, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités de :

- pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) ;
- contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources) et renforcer les organisations des entreprises de l'ESS.

Sur le territoire, le DLA est mis en œuvre par France Active Loire.

Concrètement, France Active Loire dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un accueil de l'entreprise, réalisé par le chargé de mission du DLA, afin d'appréhender son activité et de comprendre son besoin d'accompagnement ;
- un diagnostic, réalisé par le chargé de mission du DLA, pour préciser le besoin de l'entreprise et rédiger un cahier des charges ;
- une ingénierie, financée par le DLA et réalisée par un cabinet conseil sélectionné sur la base d'un cahier des charges dans le cadre d'un appel à compétences ou par le chargé de mission du DLA lui-même. Cette ingénierie peut être individuelle ou collective (si elle implique plusieurs entreprises dans un même projet de développement ou de mutualisation) ;
- un suivi post accompagnement, réalisé par le chargé de mission du DLA afin d'accompagner la mise en œuvre des préconisations du cabinet.

Le financement de Saint-Etienne Métropole permet de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et d'intégrer l'offre de service du DLA dans notre politique de coopération et d'animation de l'ESS (PROCESS).

A titre d'exemple, en 2022 le DLA a permis d'accompagner 25 structures de l'ESS sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, ce qui représente 481 emplois.

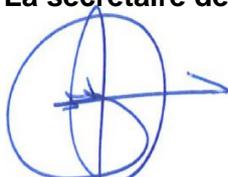
Les objectifs du DLA sont définis dans le cadre d'une convention annuelle. Elle porte sur la réalisation de l'accueil des structures de l'ESS et vise un minimum de 25 accompagnements de structures de l'ESS sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (comprenant les accompagnements collectifs, individuels ou DLA Flash). Les COPIL auxquels participe Saint-Etienne Métropole permettent de garantir le suivi de l'action. Le Comité d'Appui des Partenaires constitue l'instance de suivi des projets et de coordination des interventions auprès des structures qui sollicitent le DLA.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention à France Active Loire d'un montant global de 24 000 € dont 8 000 € au titre du fonds d'ingénierie du DLA et 16 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et France Active Loire, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

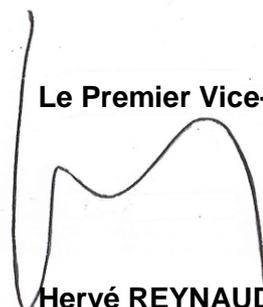
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD